

Svoboda, Karel

La diction

In: Svoboda, Karel. *L'esthétique d'Aristote*. Brno: Filosofická fakulta s podporou Ministerstva školství a národní osvěty, 1927, pp. [54]-88

Stable URL (handle):

<https://hdl.handle.net/11222.digilib/118692>

Access Date: 17. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

CHAPITRE V

La Diction.

Avant d'examiner les genres poétiques en particulier, nous voulons traiter du moyen d'expression, propre à toute la poésie, c'est-à-dire de la parole, de la diction (*λέξις*). Et dans la Poétique¹ et dans la Rhétorique², il y a des considérations détaillées et intéressantes sur l'esthétique du langage, souvent négligées. Dans la Poétique, Aristote tient compte principalement de la diction du poète; dans la Rhétorique, de la diction de l'orateur et du prosateur en général; cependant une distinction exacte ne fut pas toujours possible, de sorte que ces exposés coïncident parfois et se complètent mutuellement.

Quant à la poésie, Aristote attribue une grande importance à la diction; il la considère comme un des six éléments de la tragédie³. Pour l'orateur, il la regarde comme peu importante; c'est l'argumentation qu'il prend pour chose principale. Il admet qu'il y a une différence si l'on explique une chose d'une manière ou d'une autre, mais il considère cela comme insignifiant. Il dit qu'en expliquant la géométrie, on ne fait pas attention à la diction. Néanmoins, il admet que la diction peut aider l'orateur à réussir, les auditeurs étant pour la plupart mauvais, corrompus. Même il prétend que dans un discours écrit, la diction produit plus d'effet que les pensées; dans un discours parlé, au contraire, c'est la déclamation⁴.

D'après Aristote, la diction est due principalement à l'art⁴. Il distingue nettement la diction des poètes et celle des orateurs,

¹ Chap. 19—22. — ² III 1—12. — ³ Poet. 6, 1450 a 7.

³ Rhet. III 1, 1404 a 5—19. — ⁴ Ibid. 1404 a 16.

des prosateurs. Il condamne les orateurs imitant les poètes. Il dit en termes exprès que la diction de la prose est différente de celle de la poésie. Il s'appuie sur le fait que même les poètes tragiques cessèrent avec le temps d'employer des mots inusités; il est donc bien imprudent que les prosateurs s'en servent¹. L'observation d'Aristote que la diction des tragédies postérieures fut plus simple que celle des tragédies anciennes, est juste; il suffit de comparer la diction d'Eschyle avec celle d'Euripide. Mais la conclusion que l'orateur ne doit pas employer la diction poétique, n'est pas nécessaire. Il est plus juste qu'Aristote motive la différence entre la diction poétique et prosaïque par cette raison que le sujet de la prose est d'ordinaire moindre, plus commun que celui d'un poème. Même dans la poésie, un discours orné, prononcé par un esclave ou un enfant, ou un discours sur un sujet insignifiant, nous semblerait inconvenant². Ici, comme ailleurs, Aristote se base sur le précepte de la convenance (*πρέπον*), connu déjà de Platon³, et, dans le domaine de l'élocution, d'Isocrate⁴. Ici, la convenance consiste dans la correspondance du sujet et de la forme. En insistant sur la différence entre le style poétique et prosaïque, Aristote semble défendre inconsciemment son style sobre de savant contre le style poétique de Platon.

Aristote regarde la diction poétique comme plus ancienne que la diction prosaïque. Il soutient que ce furent les poètes qui créèrent le langage artificiel, parce que les mots sont des imitations, et que de tous nos organes c'est la voix qui imite le mieux. Lorsque les poètes quoique parlant des choses tout à fait simples, furent arrivés à la gloire au moyen de la diction, ils furent suivis des orateurs⁵. Aristote y reconstruit un peu hâtivement le développement antérieur. Il part de l'idée critiquée par Platon, que les mots sont des imitations⁶, et en prenant le poète pour un imitateur par excellence, il conclut que ce fut lui qui s'occupa le premier des mots. Il oublie que même le prosateur pouvait imiter à l'aide des mots. Toutefois, au fond, il a raison : le langage poétique fut formé avant la prose artificielle, et il influa sur elle. Les mots d'Aristote

¹ 1404 a 26—36. — ² 2, 1404 b 12—18.

³ Hipp. mai. 12, 290 C s.; 17, 293 E s.; Phaedr. 47, 264 C.

⁴ XIII 13. — ⁵ Rhet. III 1, 1404 a 19—26. — ⁶ Crat. 34, 423 B s.

sur le sujet simple des poèmes et sur la gloire acquise au moyen de la diction, sont d'un caractère un peu rationaliste.

On peut répartir les exposés d'Aristote de la diction en deux groupes : l'un concerne les moyens, l'autre les vertus et les défauts de la diction. Aristote se sert de cette division dans la Poétique¹ ; dans le développement plus détaillé de la Rhétorique, il confond les observations sur les propriétés de la diction² et les observations sur les moyens³. Dans la Poétique, il tient compte plutôt de ceux-ci, dans la Rhétorique, de celles-là.

Quels sont les moyens de la diction artificielle ? En les examinant dans la Poétique, Aristote élimine d'abord « les formes du langage » (*τὰ σχήματα τῆς λέξεως*), c'est-à-dire le commandement, la prière, la narration, la menace, etc., ce qu'il attribue à la doctrine de la déclamation⁴. Puis il traite des éléments du langage, c'est-à-dire de la lettre, de la syllabe, du nom, du verbe, etc., au point de vue purement grammatical⁵. Les observations esthétiques et grammaticales sur le langage ne furent pas distinguées nettement dans l'antiquité ; les unes et les autres appartenaient surtout au grammairien. Même de nos jours, Croce identifie l'esthétique avec la linguistique générale. Pour une explication détaillée à propos des lettres et des syllabes, Aristote nous renvoie à la métrique⁶ ; celle-ci ne faisait pas partie de la poétique, mais plutôt de la théorie musicale. Enfin, Aristote distingue les espèces de mots (*ὄνομα*) au point de vue esthétique⁷. Nous allons compléter son exposé de la Poétique à l'aide de celui de la Rhétorique.

Aristote donne deux classifications des mots : l'une n'est qu'ébauchée dans la Rhétorique, l'autre est développée avec détail et dans la Poétique et dans la Rhétorique. Il attribue la première classification au sophiste Likymnios qui distinguait des mots beaux (*καλά*) et des mots laids (*αἰσχροά*) suivant leur son et leur signification⁸. De même Isocrate semble avoir recommandé à l'orateur d'employer de beaux mots⁹. Aristote complète la distinction de

¹ Chap. 19—21 : les éléments du langage et les espèces de mots ; chap. 22 : les vertus de la diction.

² Chap. 2, 3, 5—7, 10, 11. — ³ Chap. 2, 4, 8, 9. — ⁴ 19, 1456 b 8.

⁵ Chap. 20. — ⁶ 20, 1456 b 23, 37 ; cf. De part. an. II 16, 660 a 7.

⁷ Chap. 21. — ⁸ Rhet. III 2, 1405 b 6. — ⁹ Fr. 12 Sauppe (Oratores attici).

Likymnios de deux manières. En premier lieu, à l'égard de la signification laide du mot. Il récuse l'assertion du sophiste Bryson à savoir que la façon dont une idée est exprimée, est sans importance, la signification étant toujours la même. Il objecte qu'un mot peut exprimer cette idée d'une manière plus directe, plus propre, plus claire. De plus, on peut exprimer soit un meilleur, soit un pire aspect d'une idée; il est donc possible d'appeler une chose laide non dans sa laideur, ou au moins non dans toute sa laideur¹. E. M. Cope (-J. E. Sandys) (*The Rhetoric of Aristotle*, III, p. 32) l'a bien expliqué ainsi: on peut choisir un mot évoquant d'autres associations que le mot indécant; et il a donné comme exemple: «*liberis dare operam*» (Cicéron²). On y peut ajouter qu'en exprimant un autre aspect meilleur d'une idée laide, on obtient des mots qui n'étant pas propres, expressifs, sont décents, donc qu'il n'y a pas de différence entre la première et la seconde façon de remplacer les mots.

En second lieu, Aristote complète la distinction de Likymnios en prenant en considération, outre le son et la signification du mot, l'influence de la chose exprimée sur la vue ou les autres sens³. Ce complément n'était pas nécessaire: l'influence d'une chose sur nos sens (une belle forme, une odeur plaisante, une voix agréable) est comprise dans la signification du mot. La signification du mot «*rose*» est belle, parce que la rose a une odeur plaisante, une belle forme, une belle couleur.

Nous arrivons à la seconde classification des mots, qui est le point essentiel des considérations d'Aristote sur la diction. Il oppose d'abord les mots propres (*χύριος*) aux mots inusités (*ξενικός*) par lesquels on remplace ceux-là pour que la diction ne soit pas commune, banale. Les mots inusités sont agréables, étant inaccoutumés, étranges⁴. Aristote regardait l'étrange comme agréable⁵. Il nous semble que cette distinction même provient de Likymnios. D'après les scolies d'Hermias sur le Phèdre de Platon⁶, il distinguait les mots propres (*χύριος*), composés (*σύνθετος*), «*fraternels*» (*ἀδελφός*); la

¹ Rhet. III 2, 1405 b 9—17. — ² De off. I 128.

³ Rhet. III 2, 1405 b 17.

⁴ Poet. 21, 1457 b 1; 22, 1458 a 21, 31; Rhet. III 2, 1404 b 5.

⁵ Rhet. I 11, 1371 a 31. — ⁶ 51, 267 C (p. 239 Couvreur).

signification n'est pas claire), les épithètes, et d'autres. Ce témoignage peu observé peut être juste. Le terme « mots fraternels » convient bien à Likymnios qui avait une prédilection pour les termes étranges, bizarres¹. Il est certain que les mots usités et inusités furent distingués par Isocrate: il recommandait au prosateur d'employer les mots usités (*τεταγμένος, πολιτικός*), tandis qu'il permettait au poète l'usage des mots étrangers (probablement de dialecte), des mots nouveaux et des métaphores². De même Aristote regarde les mots inusités comme plus convenables à la poésie qu'à la prose, car les poèmes contiennent des événements et des personnages remarquables, peu communs³. Il exige donc pour des sujets extraordinaires une diction extraordinaire. Il considère les mots inusités comme condition importante de l'effet poétique. Il soutient qu'Euripide ayant changé dans le vers d'Eschyle *φαγέδαινα ἢ μου σάρκας ἐσθίει ποδός* (mon cancer mange la viande de mes jambes) le mot ordinaire *ἐσθίει* (manger) par l'inusité *φινᾶται* (banqueter), a rendu beau un vers commun, et il défend les poètes contre le reproche qu'ils parlent d'une manière inaccoutumée; par ex. au lieu de *περὶ Ἀχιλλέως* ils disent *Ἀχιλλέως πῆρι* et au lieu de *σοῦ* ils disent *σέθεν*⁴. Mais comme toujours, il conseille la modération, sans quoi le langage deviendrait énigmatique, ridicule. Il veut que l'on combine l'usité avec l'inusité⁵. Il recommande au poète d'employer parmi les mots usités surtout les synonymes⁶.

La comparaison d'Aristote du vers d'Eschyle avec celui d'Euripide est un document intéressant de son raisonnement esthétique concret et inductif. Sa conclusion n'est juste qu'en partie, elle est un peu mécanique: les mots inusités peuvent éveiller en nous une certaine disposition de l'âme, convenable au poème, mais même des mots simples, communs, peuvent donner un bon poème.

¹ Cf. Arist. Rhet. III 13, 1414 b 17.

² IX 9 s.; fr. 15. Au fr. 12, on recommande d'employer, à côté d'autres, les mots les plus connus; ce sont, sans doute, les mots propres. Cf. F. Blass. Die attische Beredsamkeit, 2^e éd., II, p. 114.

³ Rhet. III 2, 1404 b 12.

⁴ Poet. 22, 1458 b 19—1459 a 3.

⁵ Ibid. 22, 1458 a 23 s., b 11; 23, 1459 a 4.

⁶ Rhet. III 2, 1404 b 37.

Aristote distingue plusieurs espèces de mots inusités :

1^o Le mot composé, d'ordinaire de deux mots (*διπλοῦν*). En vue de la grammaire, Aristote l'oppose au mot simple¹; en vue du style, il le met sur le même rang avec d'autres mots inusités². Il est vraisemblable que déjà Likymnios ait traité des mots composés³. De même dans la Rhétorique à Alexandre⁴, on les oppose aux mots simples⁵. Aristote les regarde comme un ornement surtout de la diction poétique; l'orateur ne doit s'en servir que rarement, parce qu'ils s'éloignent trop du langage ordinaire. Ils conviennent surtout à la diction pathétique⁶. Dans le langage ordinaire, on ne les emploie que quand il n'y a pas un autre mot, et si la composition du mot est facile; Aristote donne comme exemple un mot inusité *χρονοτριβεῖν* (passer le temps)⁷. De même, le poète doit se servir de mots composés seulement quand c'est convenable⁸, et surtout dans un dithyrambe, celui-ci étant bruyant, sonore⁹. En effet, ils y furent fréquemment employés: dans le dithyrambe «les jeunes Gens» de Bacchylide¹⁰, sur 132 vers on trouve plus de 30 mots composés.

2^o Le mot dialectal, glose (*γλωττα*). Aristote le définit comme n'étant employé que par quelques-uns, tandis que le mot usité l'est par tout le monde. Il donne comme exemple un mot cyprien et des mots homériques (*πέλωρος*, *ἄθυρμα*, *ἀτασθαλία*)¹¹, que les

¹ Poet. 21, 1457 a 31; De interpr. 2. 16 a 22; 4, 16 b 32.

² Poet. 22, 1459 a 5; Rhet. III 2, 1404 b 27, etc.

³ Scol. sur Plat. Phaedr., l. c.

⁴ 24, 1434 b 33 (Bekker). Cet écrit, attribué ordinairement à Anaximène et présentant une théorie rhétorique plus ancienne que n'est celle d'Aristote, contient sans doute quelques interpolations de la Rhétorique d'Aristote (cf. O. Navarre, Essai sur la rhétorique grecque avant Aristote, p. 337). Il n'est pas toujours possible de discerner si Anaximène est la source d'Aristote, ou si la pensée est transportée d'Aristote.

⁵ Il n'est pas sûr que *ἑπικαστολογία* de Polos (Plat. Phaedr. 51, 267 C) ait rapport à ces mots composés, comme L. F. Heindorf l'a jugé (v. G. Stallbaum, édition du Phèdre, 2^e éd., p. 178); L. Spengel (Artium scriptores, p. 86) a pensé aux isocoles et aux parises.

⁶ Rhet. III 2, 1404 b 29; 3, 1405 b 34; 7, 1408 b 10.

⁷ Ibid. III 3, 1406 a 35. — * Poet. 22, 1459 a 4.

⁸ Ibid. 1459 a 8; Rhet. III 3, 1406 b 1. — ¹⁰ N^o 16.

¹¹ Poet. 21, 1457 b 4; Rhet. III 3, 1406 a 7.

écrivains postérieurs aimaient à employer. On voit donc que les gloses sont souvent des archaïsmes. Les mots étrangers (ξένον) d'Isocrate qui en permettait l'usage au seul poète¹, semblent avoir une signification pareille aux gloses aristotéliques. Aussi Aristote se sert une fois de ce terme à propos d'un mot homérique (πελώριος)². A l'orateur, il ne permet d'employer de tels mots, de même que les mots composés, que rarement, principalement dans la diction pathétique³. En revanche, il les regarde comme convenables à l'épopée qui a un caractère solennel, hardi⁴. Mais on ne doit pas s'en servir exclusivement, sinon le langage deviendrait barbare⁵.

3° Le mot formé par l'écrivain (πεποιημένον); d'exemple sert le mot homérique ἀρηγίη (prêtre)⁶. De même celui-ci ne doit être employé par l'orateur que rarement⁷.

4° Le mot allongé ou abrégé (ἐπεκτεταμένον, ἀφρησμένον) quant à la quantité des voyelles ou quant au nombre des syllabes, par ex. l'homérique Πηληιάδω au lieu de Πηλείδου et δῶ au lieu de δῶμα⁸. Lui ressemble

5° le mot changé (littéralement «échangé» ἐξηλλαγμένον), si l'on garde une partie du mot usuel et altère l'autre, par ex. l'homérique δεξιτερός au lieu de δεξιός⁹. Aristote recommande au poète les mots allongés, abrégés et changés, puisqu'ils sont à la fois clairs par leur racine connue, et étranges en raison du changement opéré par l'écrivain¹⁰. Dans la Rhétorique, il ne les mentionne pas. Les mots nouvellement formés, les mots allongés, abrégés et changés correspondent aux mots «nouveaux» (καινά) considérés par Isocrate comme un privilège des poètes¹¹.

6° La métaphore (μεταφορά). Déjà Isocrate la comptait parmi les moyens poétiques¹². La Rhétorique à Alexandre la connaît

¹ IX 9. Au fr. 12, on considère les mots homériques αἴλειν et δοῦπος comme factices (πεποιημένον).

² Rhet. III 7, 1408 b 11.

³ Ibid. III 2, 1404 b 28; 3, 1406 a 7; 7, 1408 b 11.

⁴ Ibid. III 3, 1406 b 2; Poet. 22, 1459 a 9; 24, 1459 b 34.

⁵ Poet. 22, 1458 a 25, 30. — ⁶ Ibid. 1457 b 33.

⁷ Rhet. III 2, 1404 b 28. — ⁸ Poet. 21, 1457 b 35.

⁹ Ibid. 1458 a 5. — ¹⁰ Ibid. 22, 1458 a 34. — ¹¹ IX 9. — ¹² Ibid. : fr. 12.

aussi¹. Peut-être Süß (ouv. c., p. 176) a raison en prétendant que Gorgias qui aimait beaucoup cette figure, en a déjà traité. Aristote parle de la métaphore et dans la Poétique et dans la Rhétorique. La grande étendue de ces explications et leur point de vue logique rendent vraisemblable qu'elles appartiennent pour la plupart à Aristote lui-même. Il a bien reconnu l'énorme importance de la métaphore dans les belles-lettres : le problème de la métaphore est en grande partie le problème de la diction poétique. Aristote n'a pas résolu ce problème, l'interprétation psychologique reculant devant les observations logiques ; toutefois son exposé contient beaucoup d'aperçus intéressants, et fut la base des explications postérieures.

Selon Aristote, la métaphore est le transport du nom d'une chose à une autre chose ; le nom propre d'une chose est remplacé par le nom d'une autre chose. Il faut que les objets dont on remplace les noms, se ressemblent². Une autre fois, Aristote dit qu'il doit exister entre ces objets une parenté logique³. Trois sortes de rapports peuvent avoir lieu entre eux ; on peut mettre :

a) le genre au lieu de l'espèce, par ex. «le navire s'est arrêté» (littéralement «est debout» ἔστηκε), au lieu de «le navire jeta l'ancre» ; «s'arrêter» est le genre, «ancrer» est l'espèce.

b) L'espèce au lieu du genre, par ex. «dix mille actes» (μύρια), au lieu de «beaucoup d'actes».

c) L'espèce au lieu de l'espèce, par ex. «épuiser l'âme par le métal» au lieu de «couper l'âme», les deux idées étant subordonnées à celle de «enlever»⁴.

Arrêtons-nous ici. Il n'y a pas de différence entre la définition que la métaphore est fondée sur la ressemblance, et celle qu'elle est fondée sur la parenté logique. Les choses ressemblantes ont une ou plusieurs propriétés communes ; donc elles sont apparentées au point de vue logique. L'explication aristotélique de la métaphore par la ressemblance ou la parenté des idées, fut acceptée par tout le monde ; cependant, elle ne suffit pas à la détermination de la métaphore, elle est trop large. Si la métaphore consistait dans le

¹ 24, 1434 b 33. — ² Post. 21, 1457 b 6 ; 22, 1459 a 7 ; Top. VI 2, 140 a 10.

³ Rhet. III 2. 1405 a 35.

⁴ Poet. 21, 1457 b 6—16 ; Rhet. III 2. 1405 a 3.

remplacement des idées ressemblantes ou apparentées, on s'attendrait à ce qu'on pût substituer surtout les idées les plus ressemblantes. Cependant il n'en est pas ainsi; on remplace les notions ayant une ressemblance assez insignifiante. On ne remplacera pas le mot «jeune fille» par le mot «vieille femme» quoique ces idées ressemblent beaucoup et qu'elles fassent partie du genre «femme», mais on remplacera plutôt le mot «jeune fille» par le mot «fleur» bien qu'elles ne se ressemblent que par une seule qualité, la jeunesse, la fraîcheur, et que le genre commun, si on voulait le déterminer, serait factice (une apparition fraîche). La ressemblance, la propriété commune est donc une condition de la métaphore, mais ce n'est pas la seule. A côté de la ressemblance, il faut de la dissemblance. La plupart des propriétés de la jeune fille et de la fleur sont différentes, cependant une propriété qui décide dans une certaine situation, est commune. Dans l'aperception de cette propriété et dans le contraste des autres propriétés, consiste le charme de la métaphore, sans parler de l'influence des idées évoquées sur la disposition de notre âme, sur nos sentiments. Qu'Aristote attribue à la ressemblance dans la métaphore plus d'importance qu'il ne faut, on le voit de sa condamnation de la métaphore suivante: «la loi, mesure ou image du droit naturel» (*ὁ νόμος μέτρον ἢ εἰκὼν τῶν φύσει δικαίων*). Il conteste que cela soit une métaphore puisqu'il n'y a pas de ressemblance entre la loi et la mesure ou l'image¹. Cependant cette locution est une métaphore; il y a là une ressemblance, bien que cachée, entre les membres: la loi et la mesure mesurent, la loi et l'image montrent.

En établissant les trois sortes de rapports entre les idées échangées — le genre au lieu de l'espèce, l'espèce au lieu du genre et l'espèce au lieu de l'espèce — Aristote épuise toutes les relations possibles entre le genre et les espèces. Mais les trois cas ne sont pas de la même importance. La métaphore la plus ordinaire, la métaphore comme on la comprend à l'heure actuelle, n'est que le troisième cas, l'espèce au lieu de l'espèce, par ex. «la fleur» au lieu de «la jeune fille». Le premier cas, le remplacement de l'espèce par le genre, n'est pas toujours une métaphore. En disant

¹ Top. VI 2, 140 a 7.

par ex. «il chassa la bête» au lieu de «il chassa le chien», voilà une simple abstraction logique. On s'approche de la métaphore, si l'on appelle par ex. Homère «poète»; le mot générique y a la signification nuancée d'une certaine manière (poète par excellence). L'exemple donné par Aristote «le navire s'est arrêté» au lieu de «le navire jeta l'ancre», peut être conçu de deux façons: on peut, avec Aristote, regarder «s'arrêter» comme une idée plus large que «jeter l'ancre»; c'est une abstraction logique; ou, et cette explication est plus juste, l'action humaine (s'arrêter, être debout) est transportée au navire; c'est l'échange des espèces (le genre commun: être immobile), donc une métaphore, bien qu'inconsciente. L'exemple de la deuxième manière de la métaphore, du remplacement du genre par l'espèce, est mal choisi, comme K. Borinski (*Deutsche Poetik*, 4^e éd., p. 52) le fait remarquer, le grec *μύριοι* (dix mille) désignant aussi un grand nombre indéfini. Toutefois il est possible de remplacer une idée large, abstraite, par une idée plus étroite, plus concrète et par là plus expressive, par ex. «compter sur les baïonnettes» au lieu de «compter sur les armes»; c'est ce qu'on est convenu d'appeler la synecdoque.

A côté des trois manières de métaphores que nous venons de connaître, Aristote regarde comme quatrième la métaphore par proportion (*κατὰ τὸ ἀνάλογον, κατ' ἀναλογίαν*, etc.). On l'obtient des quatre idées en proportion, $A:B=C:D$; on y peut changer les places de B et D. Par exemple, la vie: la vieillesse = le jour: le soir; on peut appeler le soir vieillesse du jour, et la vieillesse soir de la vie. Ou, Dionysos: la coupe = Arès: le bouclier (la coupe ressemblait au bouclier rond); on peut appeler la coupe bouclier de Dionysos, et le bouclier, coupe d'Arès¹. Une telle métaphore est composée de deux mots, par ex. la coupe d'Arès, tandis que la métaphore ordinaire n'en contient qu'un²; elle est la plus efficace, la plus ingénieuse des métaphores³. Quelquefois le nom pour une des quatre idées manque: en ce cas, on met le nom de l'idée analogue de la proportion. Par exemple on dit «semer le blé», mais on n'a pas (en grec) un nom spécial pour «jeter les rayons» (semer: le

¹ Poet. 21, 1457 b 9, 16; Rhet. III 4, 1407 a 14.

² Rhet. III 11, 1412 b 34.

³ Ibid. III 10, 1410 b 36 s., 1411 b 21.

blé = x : les rayons), alors on dit « semer les rayons »¹. Enfin, on peut exprimer un des membres de la métaphore proportionnée négativement; ainsi le bouclier peut être appelé non « coupe d'Arès », mais « coupe sans vin », et « le clairon » « chant sans lyre »².

Aristote parle si fréquemment et d'une façon si détaillée de la métaphore proportionnée, qu'on peut en conclure qu'il l'a découverte lui-même. A son exposé on peut ajouter que beaucoup de métaphores qu'il faisait figurer aux trois premiers groupes, sont aussi des métaphores par proportion. La métaphore « le navire s'est arrêté » peut être réduite en proportion : le navire : ancrer = l'homme : s'arrêter. Ou, on peut dire soit « le navire s'est arrêté », soit « l'homme jeta l'ancre ». Cependant on ne peut pas réduire chaque métaphore en métaphore proportionnée. En disant de la jeune fille : « j'aperçus une tendre fleur », il n'y a que trois membres, à moins que je ne les établisse ainsi : apercevoir : la jeune fille — apercevoir : la fleur tendre. Si j'apostrophe un vieil arbre : « toi, vieillard », il n'y a que deux membres (l'arbre vieux : le vieillard). Au contraire, la métaphore peut comprendre même plus de quatre membres. En disant d'un homme qui après une vie agitée arriva à la quiétude dans le mariage : « après des tempêtes, il jeta l'ancre au port du mariage », on a une métaphore pouvant être décomposée en une proportion de huit membres : le navire : jeter l'ancre : la tempête : le port — l'homme : se retirer : la vie agitée : le mariage. Enfin, on peut signaler que dans une métaphore proportionnée, il est possible non seulement de joindre les membres des côtés opposés de la proportion, mais encore de remplacer tout un côté par tout autre côté. Par exemple d'après la proportion : ruiner : l'homme = briser : l'arbre, on peut appeler un homme ruiné non seulement « homme brisé », mais encore directement « arbre brisé ». Dans le premier cas, le charme consiste dans l'union de deux idées hétérogènes, dans le second, dans l'image exécutée avec détail, donc expressive. Aristote a raison de dire que souvent un membre de la métaphore n'a pas un nom propre. En effet, les dénominations de beaucoup de choses et d'actions ont leur origine dans une métaphore, par ex. « le soleil se couche ».

¹ Poet. 21, 1457 b 25. — ² Ibid. 1457 b 30; Rhet. III 6, 1408 a 7.

Pour une espèce efficace de la métaphore, Aristote prend la métaphore expressive (*πρὸ ὀμμάτων* «devant les yeux»). La métaphore expressive et la locution expressive en général est celle où l'on parle d'une action, par ex. «l'âge florissant», «Hellade s'écria», la personnification homérique «la pierre impudente roula»¹. En effet, toutes les personnifications sont des métaphores, car on met un être vivant à la place d'une chose inanimée, mais toutes les métaphores ne sont pas des personnifications.

En outre, Aristote distingue la métaphore selon qu'on l'emprunte à une chose meilleure ou pire. Veut-on louer, on se sert de celle-là, veut-on blâmer, de celle-ci. Par exemple au lieu de «demander», il est possible de dire ou «prier» ou «mendier»; au lieu de «voler», ou «prendre» ou «pillier»; l'acteur peut être appelé ou «artiste» ou «flatteur de Dionysos»². Cette distinction regarde surtout la rhétorique qui enseigne comment il faut augmenter ou diminuer les choses, et comment vanter ou dénigrer les personnages. Les exemples d'Aristote, excepté le dernier, sont plutôt des synonymes que des métaphores. On pourrait donner un tel exemple: le professeur peut être appelé soit guide, soit géôlier de la jeunesse.

Comme effets de la métaphore, Aristote considère dans la Rhétorique la clarté, le plaisir et l'inhabitude³. Ailleurs, il oppose la clarté à l'inhabitude: une expression propre est claire, tandis qu'une expression inusitée est obscure⁴. Dans la Poétique, il attribue en effet à la métaphore seulement l'inhabitude et non la clarté⁵. L'agréable de la métaphore consiste, d'après Aristote, à nous instruire facilement. Par là elle est supérieure à d'autres manières d'expressions: le mot usité est connu à tout le monde, la glose n'est pas toujours facile à comprendre, la métaphore est la plus instructive. Si l'on nomme la vieillesse «épi», on nous instruit: on appelle notre attention sur la défloraison de la vieillesse, la défloraison étant le genre commun et de l'épi et de la vieillesse⁶. Aristote a raison, bien que nous ne partagions pas son opinion que l'instruction engendre toujours le plaisir⁷; la métaphore nous avertit

¹ Rhet. III 10, 1411 a 26 s. — ² Ibid. III 2, 1405 a 14—28.

³ III 2, 1405 a 8. — ⁴ Ibid. 1404 a 5; Top. VI 2, 140 a 5.

⁵ 22, 1458 a 18—34. — ⁶ Rhet. III 10, 1410 b 10—15.

⁷ Ibid. I 11, 1371 a 31 s., b 4.

d'une propriété cachée de l'objet. On s'amuse en unissant dans l'esprit les deux idées qui sont éloignées et qui possèdent pourtant une propriété commune.

Aristote prend la métaphore pour le plus important des moyens de la diction prosaïque et poétique¹. Elle convient à la prose puisqu'elle est employée même dans la langue de la conversation²; Aristote y semble confondre les métaphores qu'on ne sent plus comme telles, par ex. «le soleil se couche», avec les métaphores poétiques, faites plus ou moins sciemment. D'une manière différente d'Aristote, Isocrate regardait la métaphore comme un ornement surtout des poèmes³. Dans la poésie, la métaphore, selon Aristote, convient surtout au vers iambique (c'est-à-dire au drame), celui-ci se rapprochant le plus de la prose qui se sert de la métaphore⁴. En outre, elle convient à l'hexamètre (à l'épopée)⁵. Aristote ne devait oublier ni le dithyrambe ni la poésie lyrique en général. Même dans la poésie, il exige que l'on se serve de la métaphore, ainsi que de tous les ornements, avec modération, autrement le langage deviendrait énigmatique⁶.

Aristote demande que la métaphore possède certaines qualités. Avant tout, il faut qu'elle soit convenable, c'est-à-dire qu'il y ait une analogie entre les idées échangées. Il considère la métaphore «gouverner les rames» comme impropre, le mot «gouverner» étant trop élevé. Une telle métaphore est très frappante⁷. Isocrate parlait dans ce cas d'une métaphore dure⁸. Une autre fois, Aristote dit que les métaphores sont impropres, soit étant ridicules, soit étant trop élevées, tragiques⁹. Une métaphore ridicule ne convient pas, sans doute, à une idée sérieuse, de même qu'une métaphore trop élevée, à une idée simple. Le convenable est, nous l'avons dit, un précepte aristotélique fréquent.

¹ Poet. 22, 1459 a 5; Rhet. III 2, 1405 a 3.

² Rhet. III 2, 1404 b 32.

³ IX 9. Au fr. 12, on recommande au poète d'employer une métaphore qui n'est pas dure (σκληρά), c'est-à-dire, probablement, qui n'est pas très frappante.

⁴ Rhet. III 3, 1406 b 3; Poet. 22, 1459 a 10. — ⁵ Poet. 24, 1459 b 34.

⁶ Ibid. 22, 1458 a 22, b 13. — ⁷ Rhet. III 2, 1405 a 10, 28.

⁸ Fr. 12. — ⁹ Rhet. III 3, 1406 b 5.

En deuxième lieu, Aristote demande que le mot remplaçant le mot propre, ait un son agréable; c'est pourquoi il rejette la métaphore «le cri de Calliope» (*κραυγή Καλλιόπης*) à propos de la poésie¹.

En troisième lieu, la métaphore ne doit pas être éloignée (*πόρρωθεν*); elle doit être empruntée à une chose parente, et la parenté doit être aussitôt évidente². Cette règle se rattache à la première: une métaphore éloignée pourrait être impropre. Les métaphores éloignées sont, selon Aristote, peu claires, par ex. celle des Gorgias: «les actions pâles et sanglantes, tu les a semées ignominieusement et mal récoltées», ou celles d'Alcidamas «les remparts des lois» relativement à la philosophie, et «le miroir de la vie humaine» relativement à l'Odyssee. Le premier exemple semble à Aristote trop poétique et tous, peu convaincants³. On en peut conclure qu'il a admis les métaphores éloignées plutôt dans la poésie que dans la prose. Une autre fois, il parle dans le même sens d'une métaphore étrangère (*ἄλλοτρία*) qui est difficile à reconnaître. Il lui oppose comme faute contraire une métaphore triviale (*ἐπιπόλαιος*) qui ne produit aucun effet⁴. A cela tient, comme Cope (ouv. c., III, p. 128) l'a reconnu, le conseil d'Aristote de tirer les métaphores des choses apparentées, cependant non tout à fait évidentes⁵. Aristote y cherche, comme il le fait d'ordinaire, le milieu entre les extrêmes. Nous avons déjà fait remarquer que c'est justement dans la reconnaissance de la ressemblance des choses éloignées que consiste le charme singulier de la métaphore.

En quatrième lieu, Aristote exige qu'on tire les métaphores de belles choses, belles soit par le son de leur nom, soit par leur signification, soit à l'égard des sens. Il cite comme exemples trois métaphores: aux doigts de rose (*ῥοδοδάκτυλος*), aux doigts de pourpre (*φινικοδάκτυλος*), aux doigts rouges (*ἔρυθροδάκτυλος*). La première est la plus belle, la troisième la pire⁶. Cope (p. 33) explique bien que la première métaphore nous fait penser à la rose qui a une belle forme et une belle odeur, la deuxième n'agit que sur notre vue, tandis que la dernière évoque en nous l'image des

¹ Ibid. 2, 1405 a 31. — ² 2, 1405 a 35—b 4.

³ 3, 1406 b 8 s. — ⁴ 10, 1410 b 31.

⁵ 11. 1412 a 9. — ⁶ 1405, b 6—21.

moins d'un cuisinier. La distinction de beaux mots tient, nous l'avons vu, de Likymnios. Au quatrième précepte Aristote aurait pu subordonner le deuxième, c'est-à-dire que la métaphore doit être exprimée par un mot agréable. Le précepte de tirer la métaphore de belles choses, est dans un certain désaccord avec la distinction qu'on peut l'emprunter à une chose meilleure ou pire (v. ci-dessus); cette distinction-ci regarde l'art oratoire, ce précepte-là plutôt la poésie.

Aristote soutient qu'on ne peut pas apprendre la métaphore à un autre, qu'elle est due au talent. Ainsi la chose principale de la diction poétique est d'être métaphorique. Il est impossible d'apprendre la métaphore, puisque celle-ci consiste dans l'aperception d'une ressemblance. Voici que le travail du poète ressemble à celui du philosophe: le philosophe voit aussi des ressemblances dans les choses éloignées¹. Aristote y raisonne d'une manière profonde et juste: la métaphore est, en effet, due à la vision poétique. Le philosophe de même que le poète se servent de l'imagination.

Aristote fait dériver de la métaphore quelques autres ornements du langage, la comparaison, l'énigme, le proverbe, l'hyperbole.

La comparaison proprement dite, «l'image» (*εἰκὼν*), se distingue de la métaphore par la conjonction de comparaison. En disant d'Achille qu'il se précipita comme un lion, on a une comparaison; en disant: «le lion se précipita», on a une métaphore². Aristote prétend quelquefois que seule une bonne comparaison, efficace, donc non chacune, est une métaphore³. Il loue la comparaison composée de deux mots, comme il en est dans la métaphore proportionnée, par ex. la coupe d'Arès (bouclier)⁴. D'après Aristote, la comparaison instruit de même que la métaphore, mais pas si vite, à cause de la conjonction de comparaison; c'est pourquoi elle n'est pas si agréable. Elle ne dit pas directement, comme la métaphore le fait, que ceci est cela; par cette raison, on ne s'en aperçoit pas si bien⁵. Elle est surtout un ornement poétique; dans la prose, elle est moins usitée⁶.

¹ Poet. 22, 1459 a 5; Rhet. III 2, 1405 a 9; 11, 1412 a 11.

² Rhet. III 4, 1406 b 20 s.; 10, 1410 b 17.

³ Ibid. 11, 1412 b 32; 1413 a 4. — ⁴ 11, 1412 b 32—1413 a 14.

⁵ 10, 1410 b 15. — ⁶ 4, 1406 b 24; 10, 1410 b 15.

Aristote a raison d'affirmer que la métaphore et la comparaison se ressemblent, et que l'effet de la métaphore est plus immédiat. Il loue la comparaison composée de deux mots, probablement parce qu'elle est plus riche. En attribuant la comparaison surtout à la poésie, il pense, sans doute, à des comparaisons longues à la manière d'Homère. Avant Aristote, Polos avait traité de l'image (*εἰκονολογία*)¹ ; il est possible, comme W. H. Thompson (*The Phaedrus of Plato*, p. 115) l'a pensé, qu'il lui ait subordonné aussi la métaphore.

Dans l'énigme (*αἴνιγμα*), on unit les choses hétérogènes (« impossibles »), et c'est grâce à la métaphore ; par ex. « un homme collant le métal sur un homme au moyen du feu » (désigne l'application des ventouses). Les bonnes énigmes font naître les meilleures métaphores ; même la métaphore doit être devinée².

Le proverbe (*παροιμία*) est une métaphore « d'une espèce à une autre espèce ». Par exemple on dit « le Karpathien les lièvres » de celui qui ayant fait venir quelqu'un, au lieu d'en tirer profit, en subit des dommages, car les lièvres apportés à Karpathos, détruiraient toute la récolte. Le trait commun des Karpathiens et de cet homme-là est qu'ils firent venir eux-mêmes leur ennemi³.

Les hyperboles (*ὑπερβολή*) efficaces, donc non toutes, sont aussi des métaphores, par ex. en disant de quelqu'un que ses jambes sont tordues comme un persil. Selon Aristote, les hyperboles conviennent aux jeunes gens, non aux vieillards ; elles révèlent la véhémence, la haine⁴.

7° L'épithète (*ἐπίθετον* « le mot ajouté »). Likymnios en avait probablement déjà traité⁵. Aristote parle de l'épithète seulement dans la Rhétorique. Il n'en donne pas de définition, mais ses exemples prouvent qu'il entend par elle tout complément du nom, même la périphrase ; les voici : « du lait *blanc* », « lois, *gouverneurs de la communauté* », « filles des chevaux rapides comme le vent » (au lieu de « mules »)⁶. Aristote parle souvent à la fois de la métaphore

¹ Plat., *Phaedr.* 51, 267 C.

² *Poet.* 22, 1458 a 22 ; *Rhet.* III 2, 1405 a 37.

³ *Rhet.* III 11, 1413 a 14—19. — ⁴ *Ibid.* 1413 a 19—b 2.

⁵ *Scol.* sur Plat., *Phaedr.* 51, 267 C.

⁶ *Rhet.* III 2, 1405 b 25 ; 3, 1406 a 12, 22.

et de l'épithète. Ainsi il demande que l'épithète, de même que la métaphore, soit convenable¹, et il dit que l'épithète, de même que la métaphore, peut être tirée d'une chose meilleure ou pire, par ex. Oreste peut être appelé ou vengeur de son père, ou l'assassin de sa mère². Les épithètes de même que les métaphores contribuent à l'ampleur de la diction³. Aristote admet les épithètes aussi dans la prose, parce qu'elles rendent la diction un peu inusitée. Mais il faut s'en servir avec modération; elles conviennent surtout au langage pathétique. L'emploi abondant nuit plus qu'il n'est utile. Les épithètes trop nombreuses, longues, déplacées (*ἄκαιρος*) sont fausses; elles changent la prose en poésie et elles rendent l'art de l'auteur trop frappant⁴. Les épithètes déplacées semblent avoir, comme Cope (p. 40) le fait remarquer, la même signification que les épithètes évidentes (*ἐπιδηλος*) dont Aristote parle ailleurs⁵. Telles sont probablement les épithètes «du lait blanc», «la sueur humide» qu'il blâme dans la prose⁶. Déjà Gorgias⁷ et Isocrate⁸ insistaient sur l'opportunité, moment favorable (*καιρός*) dans le discours. Comme exemple de l'abus des épithètes, Aristote cite Alkidamas⁹. Il dit à propos d'une de ses locutions *ἀντιμιμος ἢ τῆς ψυχῆς ἐπιθυμία* (le désir imitateur de l'âme), qu'elle contient et une épithète et un mot composé, ce qui fait naître un poème¹⁰. Il prend donc l'accumulation d'ornements pour une propriété de la diction poétique.

Aristote a raison de lier l'épithète à la métaphore, celle-là étant un moyen poétique presque de la même importance que celle-ci. Et l'épithète et la métaphore font ressortir une propriété essentielle d'une chose, dans une situation donnée.

Dans la Poétique, Aristote ne parle pas de l'épithète, mais il semble la désigner par le mot «ornement» (*κόσμος*)¹¹. Malheureusement, l'explication concernant celui-ci s'est perdue, ou fut omise par Aristote. Il dit seulement que l'ornement rend le langage inusité¹², et qu'étant employé aussi dans la prose, il convient, comme la méta-

¹ Ibid. 2, 1405 a 10. — ² 1405 b 21. — ³ 6, 1407 b 31.

⁴ 3, 1406 a 10 s.; 7, 1408 b 11. — ⁵ 3, 1406 a 20.

⁶ 1406 a 12, 20. — ⁷ Dion. Hal., De comp. verb. 12.

⁸ X 29; XII 34; XIII 13, etc.

⁹ Rhet. 3, 1406 a 18. — ¹⁰ 1406 a 29.

¹¹ 21, 1457 b 2, 22; 22, 1458 a 33; 1459 a 14. — ¹² 22, 1458 a 31.

phore, au vers iambique (au drame)¹. Que l'ornement a la même signification que l'épithète, Tyrwhitt (édition de la Poétique; v. Bywater, p. 280) l'a déjà conclu du précepte de la Rhétorique qu'un mot vulgaire ne doit pas prendre un ornement, par ex. «un figuier puissant»². A quoi Bywater (p. 280 et s.) objecte que «puissant» (*πότνια*) n'est pas rejeté comme une épithète impropre, mais comme une glose, ne convenant pas à un mot vulgaire; donc que l'ornement est pris ici au sens propre. Il pense que dans la Poétique, l'ornement désigne un synonyme ornant, par ex. «Pélide» au lieu de «Achille», «Vulcain» au lieu de «feu». Bywater a raison d'une part: la règle de la Rhétorique ne prouve pas d'une manière tout à fait sûre que «ornement» désigne épithète. Cependant c'est très vraisemblable, et en voici les raisons: 1° Il serait bien étonnant qu'Aristote n'eût pas du tout mentionné l'épithète dans la Poétique. S'il en parlait, il ne reste pour elle que la dénomination de «ornement». 2° Aristote mentionne toujours dans la Poétique l'ornement ensemble avec la métaphore³; dans la Rhétorique, c'est le même cas pour l'épithète. 3° Aristote dit dans la Poétique que l'ornement est employé aussi dans la prose⁴; il dit la même chose à propos de l'épithète dans la Rhétorique. 4° Aristote blâme dans la Rhétorique l'ornement impropre («un figuier puissant»), comme il exige la convenance de l'épithète et en blâme l'inopportunité. 5° Le mot d'ornement est bien apte à exprimer ce qu'on désigne dans la Rhétorique par épithète: les compléments et les périphrases sont des ornements du mot. Le terme d'ornement, figurant dans la Poétique, fut remplacé dans la Rhétorique (un passage excepté) par un autre, parce qu'il est trop large: on peut prendre pour ornements tous les mots s'écartant du langage usuel. C'est en ce sens qu'Isocrate parlait de l'ornement⁵. Ou bien Aristote revient au terme de *Likymnios*, si la notice des scolies sur le Phèdre est juste (voir p. 57), ou bien il fit lui-même du mot «épithète» un terme technique.

8° Le diminutif (*ὑποκορισμός*). Aristote n'en parle que dans la Rhétorique en connexion avec les épithètes. De même que l'épithète, le diminutif peut décrire des choses comme meilleures ou pires en diminuant le bien ou le mal. D'exemples servent des

¹ 1459 a 11. — ² III 7, 1408 a 13.

³ 21, 1457 b 1; 22, 1458 a 33; 1459 a 14. — ⁴ 22, 1459 a 13. — ⁵ IX 9.

diminutifs d'Aristophane (*χρυσιδάριον* le petit or, *ίματιδάριον* le mantelet, etc.). Même ici, il faut de la modération¹.

Parmi les moyens de la diction, on peut compter aussi le rythme et la période desquels Aristote traite dans la Rhétorique². Dans la Poétique, il ne parle point du tout de la structure de la phrase, et il n'a que quelques mentions à propos du rythme (vers); il considéra probablement un exposé systématique du rythme comme objet de la théorie musicale.

Aristote exige que la forme (*σχήμα*) du langage prosaïque ne soit ni métrique (*ἔμμετρος*) ni arythmique (*ἄρρυθμος*). Le mètre éveillerait en nous l'impression de quelque chose de très artificiel, ce qui diminuerait la force persuasive de la parole. De plus, l'attention de l'auditeur serait détournée du contenu: il attendrait toujours le retour d'une certaine figure métrique. D'autre part, le langage ne doit pas être arythmique, car l'arythmique est illimité, et l'illimité est désagréable et peu clair. C'est le nombre qui délimite. Dans la forme du langage, le rythme, consistant dans le rapport numérique entre les parties du pied, est le nombre; les mètres (vers) en sont des sections, des parties. Il faut donc que la prose ait le rythme, mais non le mètre; en d'autres termes, qu'elle ait le rythme en partie, d'une manière non tout à fait exacte, sinon elle deviendrait un poème³.

Cope (p. 82) a reconnu que là Aristote marchait sur les traces d'Isocrate qui avait prétendu qu'un discours ne devait pas être seulement un discours car il serait sec, et qu'il ne devait non plus être métrique car cela serait trop frappant, donc qu'il devait être entremêlé de rythme⁴. Cette règle d'Isocrate correspondant à l'opinion d'Aristote sur la convenance du juste milieu entre deux extrêmes, fut acceptée et approfondie par Aristote. Il prenait le limité, nous le savons, pour une des espèces du beau, en accord avec les pythagoriciens et Platon. Les pythagoriciens enseignaient aussi qu'on ne pouvait rien reconnaître sans le nombre⁵.

¹ Rhet. III 2, 1405 b 28. — ² III 8; 9.

³ Rhet. III 8, 1408 b 21—32; Poet. 4, 1448 b 21. — ⁴ Fr. 12.

⁵ Pseudo-Philolaos, fr. 4 Diels. La concordance des réflexions d'Aristote sur le rythme avec les idées des pythagoriciens et de Platon, fut remarquée par Cope (p. 84 et s.)

Aristote examine les espèces du rythme une à une, et cherche la plus convenable à la prose. Le rythme dactylique est élevé, mais trop éloigné du rythme du langage commun. L'iambe est le rythme du langage ordinaire, il lui manque de la noblesse, et il n'attire pas notre attention. Le trochée étant un rythme de danse, est mouvementé. Il ne reste donc que le péon (Aristote dit «péan») dont se servaient déjà les orateurs antérieurs, Thrasymaque le premier, sans connaître sa nature. Le péon tient et du dactyle et de l'iambe (et du trochée), car en lui le rapport entre le temps fort et le temps faible est $1:1\frac{1}{2}$, ce qui est le milieu entre le rapport dans le dactyle (1:1) et celui dans l'iambe (et le trochée, 1:2)¹. Comme Cope (p. 88) et F. Novotný (Eurhythmie řecké a latinské prósy, p. 32 et s.) l'ont montré, Aristote trouve dans le péon le milieu entre le dactyle et l'iambe, et c'est pour cela qu'il le préconise. En rejetant l'iambe et le trochée, il combat, comme Spengel (Aristotelis Ars rhetorica, II, p. 385) l'a reconnu, Isocrate qui recommandait particulièrement ces deux rythmes². En outre, le péon convient, selon Aristote, à la prose puisqu'il ne forme aucun vers (comme les dactyles forment l'hexamètre, les iambe le trimètre, etc.) et qu'il est par conséquent peu frappant³. Aristote veut que la prose fasse une impression naturelle.

Il distingue deux genres de péon: l'un commençant par une syllabe longue (—ooo) et convenable au commencement de la phrase, l'autre se terminant par une longue (ooo—) et convenable à la fin. La fin doit être marquée par une syllabe longue; une courte la rendrait tronquée. Les orateurs ont tort de n'employer que le premier genre de péon⁴. Aristote considère, sans doute, le commencement et la fin de la phrase comme décisifs pour le rythme. Il l'observa probablement chez les orateurs, et peut-être, il le conclut encore du fait que le commencement et la fin délimitent la phrase, la rendent entière; il soutint avec les pythagoriciens⁵ que l'entier comprend le commencement, le milieu et la fin⁶.

Aristote répète et complète sa caractéristique des genres du

¹ Rhet. III 8, 1408 b 32 s.; 1409 a 6. — ² Fr. 12.

³ Rhet. III 8, 1409 a 6. — ⁴ Ibid. 1409 a 9.

⁵ Arist. De cael. I 2, 268 a 10.

⁶ Poet. 7. 1450 b 26; Met. IV 26, 1024 a 1.

rythme même ailleurs, dans la Rhétorique et dans la Poétique. Il dit que le vers dactylique (hexamètre) est le plus calme et le plus ample de tous les vers¹; que le vers iambique (trimètre) ressemble le plus à la langue de la conversation, qu'il est souvent inséré au discours², et que son caractère est mouvementé et actif³; que le trochée (tetramètre) a un caractère mouvementé et un caractère de danse⁴. Donc, Aristote distingue les vers d'après leur rapport au langage parlé et d'après leur caractère (*ἡῤος*). Nous verrons que même dans la musique, il distinguait les rythmes de caractère calme et mouvementé. La base en est l'opinion des anciens que le rythme et la musique en général sont l'image des caractères humains.

Aristote regarde l'emploi de tel ou tel autre vers dans un certain genre de poésie comme résultat d'une évolution naturelle, de l'expérience, non de la réglementation. Ainsi la poésie railleuse et la comédie qui en prit naissance, se servent de l'iambe par lequel les gens se taquinaient⁵. La tragédie ayant son origine dans le drame satyrique, avait le vers trochaïque, propre à la danse; dès qu'on y ajouta le dialogue, la nature elle-même trouva un vers convenable, c'est-à-dire l'iambe, car c'est en lui qu'on parle⁶. Le dactyle étant le plus calme et le plus ample des vers, s'est montré convenable à l'épopée⁷.

Quant à la structure de la phrase, Aristote distingue, dans la prose, le langage continu (*εἰρημένη* «rangé») et le langage clos (*κατεστραμμένη* «se retournant»). Le premier, employé par des écrivains anciens, ressemble à la composition ininterrompue des dithyrambes. Il ne forme un tout qu'à l'aide de conjonctions, et sa fin n'est pas distincte. Ce manque de limite est désagréable, car nous voulons toujours voir la fin, ainsi que des coureurs, des concurrents, voient toujours le terme devant eux. Le langage clos, au contraire, ressemble aux compositions fermées, antistrophiques. Il est composé des périodes. Une période a son propre commencement et sa propre fin; sa grandeur est facile à saisir, et sa pensée est close; comme

¹ Poet. 24, 1459 b 34.

² Rhet. III 1, 1404 a 31; Poet. 4, 1449 a 24; 23, 1459 a 11.

³ Poet. 24, 1459 b 37. — ⁴ Ibid. 4, 1449 a 22; 24, 1459 b 37.

⁵ 4, 1448 b 30. — ⁶ 4, 1449 a 21—28. — ⁷ 24, 1459 b 31—37.

elle est limitée, elle est agréable. En entendant des périodes, on a la même impression qu'en tenant bien une chose dans la main. Si, au contraire, on ne peut prévoir la fin, on a une sensation désagréable. Il est facile et de reconnaître et de retenir une période, celle-ci étant composée suivant un nombre (par ex.: deux membres correspondant à deux membres), et le nombre étant le plus aisé à retenir: pour cette même raison, la prose est moins facile à garder dans la mémoire que le vers, basé lui aussi sur un nombre¹.

Thrasymaque² peut-être déjà et Isocrate³ certainement, parlèrent de la période; dans le précepte de celui-ci, à savoir que les pensées devaient être closes en cercle (*τελειούσθωσαν ἐφ' ἑαυτὰς περιγραφόμεναι*⁴), Navarre (ouv. c., p. 197) voit avec raison le germe de la définition aristotélique de la période. Aristote approfondit ici, comme il le fait à propos du rythme, les préceptes des rhéteurs, au point de vue esthétique et psychologique. Le limité et la grandeur facile à saisir, étaient pour lui les conditions fondamentales de la beauté. Sans doute, il prenait pour avantageux le fait que la période est facile à reconnaître, car il regardait l'apprentissage comme agréable. S'il accentue le commencement et la fin d'une période, cela rappelle sa définition de l'entier (v. ci-dessus). C'est lui qui est probablement l'auteur de la comparaison avec un coureur et peut-être aussi de celle avec les compositions musicales. La distinction du langage continu et du langage clos vient-elle de lui, ce n'est pas certain.

Selon Aristote, la période se décompose en membres (*κῶλον*), ou bien elle est simple, c'est-à-dire elle comprend un seul membre. La période en membres est fermée, distinctement divisée, et on peut la prononcer tout d'une haleine. Il faut que les membres et les périodes ne soient ni trop longs ni trop courts. S'ils sont trop courts, l'auditeur semble se heurter, trébucher: en s'avancant vers la borne qu'il suppose, il est arrêté par une fin brusque. Au contraire, s'ils sont trop longs, l'auditeur n'est pas capable de les suivre, il reste en retard⁵. Aristote cherche le milieu entre les

¹ Rhet. III 9, 1409 a 24—b 12.

² Suid. s. v. Thrasymachus; Dion. Hal., Lys. 6; cf. Blass, ouv. c., I, p. 251 et s.

³ Fr. 14. — ⁴ Fr. 12. — ⁵ Phet. III 9, 1409 b 13—32.

périodes et les membres longs et courts. Le terme de membre avait déjà été déterminé par Isocrate¹.

Une période en membres peut être ou divisée simplement (*διηρημένη*), par ex. «Souvent je me suis étonné de ceux qui convoquèrent des assemblées (A), et arrangèrent des concours gymnastiques» (A); ou elle contient des antithèses (*ἀντικειμένη, ἀντίθεσις*), et dans ce cas, ou bien un membre est opposé à l'autre, par ex. «Les uns périrent misérablement (A), les autres furent sauvés lâchement» (A), ou bien deux membres opposés possèdent un membre les unissant, par ex. «Ils furent utiles aux uns et aux autres (A), et à ceux qui restèrent (B), et à ceux qui les accompagnèrent» (B). L'opposition, l'antithèse, est agréable, car les contrastes en eux-mêmes sont bien clairs, et, rangés l'un à côté de l'autre, ils le sont encore davantage. De plus, la période antithétique ressemble au syllogisme réfutant (*ἔλεγχος*) qui oppose les contrastes. Si les membres d'une période ont la même étendue, on obtient une parisosie (*παρίσσωσις, πάρισον*), et, s'ils ont le commencement ou la fin semblables, on obtient une paromœose (*παρομοίωσις; ὁμοιοτέλευτον* une fin ressemblante). Au commencement peuvent figurer seulement les mêmes mots ou ceux d'un son ressemblant; à la fin, les mêmes syllabes, ou des formes différentes du même mot, ou le même mot. Il est aussi possible d'unir l'antithèse, la parisosie et la paromœose².

Les antithèses et les parisosies furent mentionnées déjà par Isocrate³; de son Panégyrique Aristote tire quelques exemples. Des trois manières de diviser une période traite la Rhétorique à Alexandre, d'une façon en partie différente d'Aristote; elle discerne par ex. l'antithèse et du mot et de la pensée, celle du seul mot, et celle de la seule pensée, et elle admet différentes sortes de parisosies⁴. L'explication du charme de l'antithèse appartient, comme Cope (p. 103 et s.) l'a montré, à Aristote lui-même: il enseignait que les contrastes étaient les plus clairs, les plus instructifs, que le syllogisme réfutant s'en servait⁵, et que l'appren-

¹ Fr. 14. — ² Rhet. III 9, 1409 b 32—1410 b. 5. — ³ XII 2.

⁴ 27, 1435 b 25—29, 1436 a 13.

⁵ Rhet. II 23, 1400 b 25; III 11, 1412 b 21; 17, 1418 b 1; Anal. pr. II 20, 66 b 4.

tissage produisait un plaisir. Aristote a oublié de montrer le but commun de ces trois manières de diviser une période, c'est-à-dire la symétrie, analogue à la symétrie d'espace. C'est en elle qu'est le fond, l'essence, de la période.

Nous arrivons à la seconde partie des observations aristotéliques qui concerne les vertus et les défauts de la diction.

Comme la vertu principale Aristote regarde et dans la Poétique et dans la Rhétorique la clarté (*σαφής*), car si la parole n'éclaircit pas ce qu'elle doit, elle ne remplit pas son devoir¹. Sur l'accomplissement du devoir Aristote insistait toujours². Comme Süß (p. 176) le fait remarquer, la clarté de la diction fut exigée déjà par Isocrate³ et par la Rhétorique à Alexandre⁴. Il est naturel qu'Aristote s'avant l'accentue de même.

On atteint la clarté, d'après Aristote, en employant des mots propres, usités (*κρίσιος*). Cependant si le langage n'était composé que d'eux, il serait ordinaire, bas. C'est pour cela qu'il faut remplacer les mots usités par les inusités (*ξενικός*); ainsi on arrive à la deuxième vertu de la diction, à la diction non basse (*μη ταπεινός*), élevée (*σεμνός*), ornée (*κεκοσμημένος*). Toutefois il faut se servir de ces mots inusités avec modération, même dans la poésie, autrement le langage deviendrait énigmatique, barbare, ridicule. Dans la prose, leur usage doit être d'autant plus restreint. Tout ce qui convient à la poésie, ne convient pas à la prose, les sujets de celle-ci étant moindres⁵.

La détermination aristotélique des vertus principales de la diction se rattache étroitement à sa distinction des mots usités et inusités et à son précepte du convenable. Les mots usités rendent le langage clair, mais à la fois commun; les mots inusités le rendent élevé, mais moins clair. Entre ces extrêmes, Aristote cherche, comme toujours, le milieu. Suivant Théophraste⁶, ce fut Thrasymaque qui mit en vogue la diction «mixte» (*μικτός*), c'est-à-dire composée

¹ Poet. 22, 1458 a 18; Rhet. III 2, 1404 b 2.

² Mor. N. I 6, 1097 b 24; 1098 a 8; Pol. I 2, 1253 a 23; Meteor. IV 12, 390 a 10.

³ VI 24; XV 117; Quint. IV 2, 31.

⁴ 25, 1435 a 4; 26, 1435 b 22.

⁵ Poet. 22, 1458 a 18 s.; Rhet. III 2, 1404 b 3 s. — ⁶ Dion Hal., Dem. 3.

de la diction élevée et de la diction simple. Il se peut bien que Thrasymaque ait recommandé un tel style (à peine avec ce nom péripatétique), néanmoins il ne le motiva pas encore, comme Blass (I, p. 252 et s.) l'a soutenu à tort; l'argumentation est nettement aristotélique. Comme ailleurs, Aristote approfondit ici la doctrine de la rhétorique antérieure.

La deuxième vertu de la diction, l'inhabitude, l'élévation, Aristote la limite, outre le précepte de la clarté et de la convenance, encore par celui de parler naturellement; il conseille aux écrivains de faire semblant d'écrire d'une façon naturelle (*πειρνώτως*), non artificielle (*πεπλασμένως*), il leur conseille de cacher leur art, car ce qui est naturel est vraisemblable. Pour cacher l'art, il est bon de se servir de mots de la langue de la conversation, ainsi que le faisait Euripide¹. Les mots les plus connus, les moins factices (*πεποιημένως*), furent regardés comme convenables à l'orateur, déjà par Isocrate².

Sauf la clarté et l'inhabitude, Aristote traite dans la Rhétorique encore d'autres propriétés de la diction, en tenant compte surtout de l'orateur.

Il exige avant tout une diction correcte (*ἑλληνίζειν* «parler le grec»). Voici les règles qui la concernent: 1° Les conjonctions corrélatives, par ex. *μέν* *δέ*, doivent être mises l'une auprès de l'autre. Si elles sont trop éloignées, le langage n'est pas clair. 2° On doit se servir des termes propres et non de ceux qui ont un sens plus large. 3° Il ne faut pas employer le langage ambigu (*ἀμφίβολα*), c'est ce que font, d'ordinaire dans les vers, ceux qui veulent cacher qu'ils ne savent que dire, par ex. Empédocle. 4° Il faut se servir du genre grammatical correct, et 5° du nombre correct. 6° Le langage doit être facile à lire et à déclamer, ce qui est empêché par une accumulation de conjonctions et par un groupement peu clair de mots; Héraclite commettait cette faute. 7° Il ne faut pas rattacher à un mot deux mots quand un seul lui convient, par ex. «ayant aperçu le son et la couleur» (ce qu'on appelle *zeugme*). 8° Il ne faut pas séparer par beaucoup de mots les membres d'une phrase étroitement subordonnés³.

¹ Rhet. III 2, 1404 b 18—26. — ² Fr. 12.

³ Rhet. III 5, 1407 a 19—b 25.

Sous la rubrique de la diction correcte, Aristote réunit différents préceptes de style (1^o, 6^o, 8^o), de grammaire (4^o, 5^o, 7^o) et de logique (2^o, 3^o). La clarté en est pour la plupart le critérium. Des préceptes analogues étaient déjà donnés, comme Spengel (*Artium scriptores*, p. 162) l'a montré, par Isocrate qui appelait cela «pureté» (*καθαρόν*)¹, et par la Rhétorique à Alexandre². Il est remarquable qu'Aristote condamne la diction d'Héraclite et d'Empédocle; le philosophe prosateur sobre rejette le style passionné d'un philosophe prophète et d'un philosophe poète.

Ensuite Aristote exige une diction convenable (*πρέπον*). Il en parlait, nous l'avons vu, à différentes occasions; en traitant d'elle d'une manière systématique, il la cherche dans trois choses:

1^o Il faut que la diction soit en accord avec le sujet, avec la chose dont on parle (*τὰ ὑποκείμενα πράγματα*): on ne doit pas parler de grandes choses nonchalamment et de choses insignifiantes magnifiquement; d'exemple sert la locution «le figuier puissant», déjà connue³. Aussi en distinguant la diction prosaïque et poétique, Aristote définit la convenance comme l'accord de la forme avec le sujet (voir p. 55). Isocrate parlait de la diction convenable dans le même sens⁴.

2^o Il faut que la diction soit pathétique, c'est-à-dire qu'elle représente les passions (*πάθος*; aujourd'hui on parlerait plutôt des émotions) de celui qui parle. En parlant d'un acte insolent (de l'adversaire), l'orateur doit s'indigner; en parlant d'une infâmie, il doit s'exprimer avec pudeur; en parlant d'une chose louable, il doit le faire avec admiration, etc. C'est de cette manière que le discours devient vraisemblable; l'auditeur conclut que le contenu correspond à l'expression de l'orateur, que l'orateur dit vrai, et il sympathise avec lui⁵. Le point de départ est la pensée sur la transmission des émotions; certes, Aristote explique cela, d'une manière intellectualiste, par un raisonnement de l'auditeur. A la diction pathétique conviennent, d'après Aristote, les mots composés, les épithètes nombreuses et les gloses. L'orateur peut aussi employer de tels ornements quand il a enthousiasmé (*ἐνθουσιάζειν*) ses

¹ Fr. 12. — ² 26, 1435 a 32 s. — ³ Rhet. III 7, 1408 a 10—16.

⁴ XIII 13. — ⁵ Rhet. III 7, 1408 a 16—25.

auditeurs, les enthousiastes parlant ainsi. C'est pourquoi ces ornements conviennent à la poésie qui a aussi un caractère enthousiaste. Hors de la passion et de l'enthousiasme, l'orateur ne doit se servir de ces ornements que par ironie¹. Aristote ne détermine pas exactement la relation entre la passion et l'enthousiasme, mais certainement il les prend pour bien proches, car il dit que l'orateur peut enthousiasmer ses auditeurs par la louange, ou par le blâme, ou par la colère, ou par l'amitié²; auparavant il avait pris la colère pour un moyen de la diction pathétique³. Dans la Politique, il regarde l'enthousiasme comme une passion⁴.

3° Il faut que la diction soit éthique, c'est-à-dire qu'elle soit appropriée au genre (*γένος*), à l'état (*ἔξις*) des personnes qui parlent. Le genre comprend l'âge, le sexe et l'origine (tribus). L'état, c'est tout ce qui détermine la vie, par ex. c'est l'instruction : un ignorant ne parle pas comme un homme instruit⁵. On voit que «*thos*» indique ici des éléments durables du caractère, tandis que «*pathos*» désigne un état émotif momentané.

Même dans la convenance Aristote exige la modération, la convenance. Il prétend que l'accord complet de tous les agents, du contenu, de la diction, de la déclamation, donc une convenance mutuelle complète, ne produirait pas une impression naturelle, convaincante⁶. Voilà un principe outré!

Les trois sortes de la convenance, c'est-à-dire un accord avec les choses, avec les passions et avec les caractères, sont analogues aux genres de preuves artificielles (*πίστεις ἔντεχνοι*) d'Aristote : celles-ci ou bien sont dans le discours lui-même, ou bien elles tiennent au caractère de celui qui parle, ou bien elles s'adressent aux passions de l'auditeur⁷. Le deuxième et le troisième membre de l'une et de l'autre de ces divisions sont les mêmes, le premier l'est au fond aussi, car il s'agit, ici et là, du contenu du discours; pareillement la Rhétorique à Alexandre confond les preuves de choses et celles de discours⁸. Spengel (*Artium scriptores*, p. 159) et H. Sauppe (*Oratores attici*, II, p. 225) ont attribué à Isocrate la division des preuves en preuves de choses, d'éthos et de pathos,

¹ Ibid. 1408 b 10—20. — ² 1408 b 14. — ³ 1408 a 16.

⁴ VIII 7, 1342 a 5 s. — ⁵ 1408 a 25—32. — ⁶ 1408 a 36 — b 10.

⁷ I 2, 1356 a 1 s. — ⁸ 15, 1431 b 5.

parce qu'elle était employée par Denys d'Halicarnasse dans son traité sur Lysias¹ où il puisait dans Isocrate². Au contraire, Blass (III, 2, p. 376) a prétendu que Denys n'avait attribué à Isocrate que la division du discours en quatre parties³, et non les autres divisions. De même M. Sheehan (*De fide artis rhetoricae Isocrati tributae*, p. 38) conteste cette division à Isocrate, parce qu'elle ne se présente pas dans ses discours. Cependant sa propre analyse des discours d'Isocrate (p. 28 et s., 34 et s.) prouve que ces trois sortes de preuves étaient en principe déjà connues d'Isocrate. Il parlait des preuves propres⁴, il connaissait l'influence de l'orateur sur les passions de l'auditeur⁵, et il voulait que le discours montrât le caractère de l'orateur, à savoir un caractère noble⁶. Il est difficile de dire qui réduisit en système ces trois manières de prouver, si ce fut Isocrate ou Aristote. Le témoignage de Denys n'est pas tout à fait sûr car, comme Spengel (p. 157) lui-même l'admet, Denys ne devait pas nécessairement présenter la pure doctrine d'Isocrate; il dit lui-même avoir puisé et dans Isocrate et dans ses successeurs⁷. A l'opinion que ce système proviendrait d'Isocrate, on peut opposer peut-être la notice des scolies sur Aphthonios⁸, qu'Isocrate voulait que les discours s'accordassent avec le moment (*καιρός*), les personnes (*πρόσωπον*) et les choses, les actes (*πράγμα*). Il se peut que ce ne soient pas les mots d'Isocrate lui-même (il est douteux qu'il eût désigné la personne par *πρόσωπον*), mais la pensée peut venir de lui puisqu'il accentua l'importance et du moment⁹ et de la chose¹⁰ dans le discours. S'il en est ainsi, Aristote emprunta à la division d'Isocrate les choses et les caractères, et, à la place du moment, il mit les passions.

Une autre vertu de la diction est la grâce (*ἀστειον*), l'efficacité (*εὐδοκίμοῦν* «le fameux»). Tantôt Aristote les regarde comme qualités apparentées¹¹, tantôt il les identifie¹²; dans la même connexion et dans la même signification, il parle aussi de l'agréable (*ἴδν*)¹³. Il considère la faculté de rendre la diction gracieuse, efficace,

¹ Chap. 19. — ² Chap. 16. — ³ Ibid. — ⁴ XI 31; XV 256, 280, etc.

⁵ XV 31; XVIII 36. — ⁶ V 26; cf. XV 278 s. — ⁷ Chap. 16.

⁸ II 632 Walz. — ⁹ X 29; XII 34; XIII 13, etc.

¹⁰ Fr. 8. — ¹¹ Rhet. III 10, 1410 b 7.

¹² Ibid. 1410 b 20, 22. — ¹³ 1410 b 12, 18; 11, 1412 a 23.

comme résultat du talent ou de l'exercice¹. Il énumère une série de moyens qui donnent à la diction cette vertu.

Les quatre premiers sont basés sur le fait qu'ils instruisent. Les voici: 1° La métaphore; la plus efficace est la métaphore proportionnée². 2° La comparaison; comme elle n'instruit pas si vite, elle est moins agréable que la métaphore³. 3° Les enthymèmes (*ἐνθύμημα*) par lesquels on s'instruit vite. Ce sont ceux qui ne sont ni communs, tout à fait limpides, ni difficiles à comprendre. Il faut les comprendre au moment où on les entend, ou l'instant d'après⁴. Nous avons vu qu'Aristote donna une règle analogue à propos de la métaphore. 4° L'antithèse⁵.

D'un caractère différent est le moyen suivant: 5° L'expressif (*πρὸ ὀμμάτων* devant les yeux) qui consiste à décrire une activité (*ἐνέργεια*); la personnification des objets inanimés y figure⁶. Aristote ne nous dit pas pourquoi il prend l'expressif pour gracieux; la cause en peut être que l'activité nous intéresse; Aristote la considérait en général comme une chose bonne⁷ et comme la source du plaisir⁸, et il regardait l'action comme l'objet le plus convenable à l'imitation d'art (voir p. 41 et s.).

Pour une autre source du gracieux, Aristote prend la «déception» (*προσεξαπατᾶν*), mais il la fait aussi remonter à l'instruction. En entendant un mot imprévu, on se dit: «En effet, je me suis trompé»⁹. Selon Aristote, la déception est accompagnée souvent d'une métaphore¹⁰. Certes, la métaphore est la cause de la déception, de la surprise. Il faut y ranger 6° les sentences (*ἀπόφθεγμα*) enfermant un autre sens, par ex. celle de Stésichore «Les cigales chanteront par terre», cela veut dire: les arbres seront abattus et le pays dévasté¹¹. La métaphore y est la base de la déception.

Aristote rattache aux sentences 7° les énigmes (*ἠνυγμένον*). Il explique leur charme par l'instruction et la métaphore¹²; probablement il fait dériver l'instruction du sens caché de l'énigme, de

¹ 10, 1410 b 7. — ² 1410 b 9—17, 36 s. — ³ 1410 b 15—19.

⁴ 1410 b 20—26. — ⁵ 1410 b 28, 36.

⁶ 1410 b 33; 11, 1411 b 24—1412 a 9.

⁷ Met. VIII 9, 1051 a 4 s.; Mor. E. VII 8. 1240 a 40.

⁸ Mor. N. X 4, 1174 b 23 s. — ⁹ Rhet. III 11, 1412 a 17—21.

¹⁰ Ibid. 1412 a 17. — ¹¹ 1412 a 21. — ¹² 1412 a 23.

la déception. Il y compte aussi 8° ce que Théodore de Byzance désignait par «locutions nouvelles» (*καινά*). Il accepte aussi son explication qu'elles consistent dans l'inattendu (*παράδοξον*): nous sommes déçus car nous nous attendions à autre chose. Ces «locutions nouvelles» sont ou des «altérations» (*παραπεποιημένον*): dans le vers on pose un autre mot à la place du mot attendu (c'est la parodie, mais Aristote ne se sert pas de ce terme), ou l'on change une lettre du mot qui obtient par là un sens tout différent (*τὸ παρὰ γράμμα σκῶμμα* «plaisanterie par lettre»)¹. Aristote n'attribue à Théodore, en termes exprès, que l'explication par l'inattendu, mais il semble lui emprunter même la pensée sur la déception, qui s'y rattache. Il dut s'en contenter: on explique la plaisanterie à l'aide de la surprise, de l'inattendu, mieux qu'au moyen de l'instruction.

Il n'est pas certain qu'Aristote explique par la déception 9° les plaisanteries qu'on obtient en employant un mot dans différentes significations, ce qui a lieu et dans l'homonymie (par ex. *ἀρχή* gouvernement, commencement) et dans la métaphore². Il n'a pas un nom spécial pour désigner ce moyen. Il y trouve encore l'instruction; c'est pourquoi il conseille que de telles locutions soient concises et antithétiques, c'est-à-dire que le mot ait la signification la plus contraire possible³. Il ajoute ces plaisanteries au moyen précédent, aux «nouvelles locutions», puisque les unes et les autres doivent convenir à un certain personnage ou à une certaine situation⁴. Il demande que la pensée de la plaisanterie soit vraie, mais non banale. Il le démontre par cet exemple: les sentences «Il nous faut mourir sans avoir rien fait de mal», et «Un digne homme mérite une digne femme», sont vraies, mais banales, peu gracieuses; la sentence composée de l'une et de l'autre «Il est digne de mourir à l'indigne (c'est-à-dire à celui qui ne le mérite pas) de mourir» (*ἄξιον γ' ἀποθανεῖν μὴ ἄξιον ὄντα τοῦ ἀποθανεῖν*), est à la fois vraie et spirituelle⁵.

¹ 1412 a 25 — b 3. Au lieu des exemples peu clairs d'Aristote, nous tirons de G. Gerber, *Die Sprache als Kunst*, 2^e éd., II, p. 378: Aristoph. *Equ.* 59 βυρσίνην ἔχων (courroie) au lieu de μυρσίνην (rameau de myrte).

² 1412 b 3—29. — ³ 1412 b 21.

⁴ 1412 b 2, 10, 24. — ⁵ 1412 b 25—29.

Parmi les moyens d'une diction gracieuse, Aristote semble compter encore 10° les proverbes et 11° les hyperboles. Il en traite en connexion avec les autres moyens¹, quoique pour la plupart à un autre point de vue (il démontre leur origine métaphorique), mais il en mentionne aussi l'efficacité qu'il explique par la métaphore².

Aristote recommande qu'on accumule les moyens du gracieux, par ex. qu'un enthymème comprenne et une métaphore et une antithèse, et qu'il soit expressif³, et qu'une métaphore et une antithèse renferment une pariose⁴; celle-ci n'avait pas été auparavant mentionnée dans cette connexion.

Aristote réunit sous un point de vue différents moyens de la diction; il explique leur effet exclusivement par l'instruction. Dans le même sens, la Rhétorique à Alexandre parlait déjà de la diction gracieuse (*ἀστειον*), comme Süss (p. 176) le fait remarquer, mais elle la cherchait dans les moyens en partie différents de ceux d'Aristote (outre l'enthymème et la sentence, dans la variation et dans la conformité avec les caractères)⁵. Aristophane⁶ et Platon⁷ se servaient de ce mot dans un sens un peu restreint: spirituel, ridicule.

Une autre propriété de la diction dont Aristote traite systématiquement⁸, est l'ampleur (*ῥυζος*); le contraire en est la concision (*σύντομία*). Il ne dit pas que l'ampleur ou la concision soient une vertu ou un défaut; il se contente d'énumérer les moyens qui y contribuent. Ailleurs il dit que le langage ne doit être ni verbeux (*ἄδολεσχής*) ni concis (*σύντομος*), c'est-à-dire trop concis, car il ne serait pas clair. Le milieu est le plus convenable⁹; c'est sa solution habituelle. Déjà Quintilien¹⁰ soutient qu'Aristote attaquait Isocrate qui avait loué la concision¹¹. Celle-ci fut recommandée aussi par la Rhétorique à Alexandre¹².

L'ampleur est causée: 1° Par la définition périphrastique mise au lieu d'un mot, par ex. «une ligne de plan étant à égale

¹ 1412 b 32—1413 b 2. — ² 1413 a 19. — ³ 10. 1410 b 27.

⁴ 11, 1412 b 29. — ⁵ 23, 1434 a 33 — b 30.

⁶ Nub. 204; Ran. 901, 906.

⁷ Resp. V 3, 452 D; Phaedr. 1, 227 D; 20, 242 E.

⁸ Rhet. III 6. — ⁹ Ibid. 12, 1414 a 24. — ¹⁰ IV 2, 32.

¹¹ Cf. VI 24; IX 10. — ¹² 31, 1438 a 23, 38; cité par Cope, III, p. 65.

distance du centre», au lieu de «cercele». Au contraire, si l'on remplace la périphrase par un mot, cela contribue à la concision¹. 2° Par la métaphore et l'épithète². 3° Si l'on met le pluriel au lieu du singulier, suivant l'usage des poètes, par ex. «les ports achéens» au lieu de «port»³. Aristote explique avec raison de tels pluriels par la tendance à l'ampleur de l'expression. 4° Si l'on ne réunit pas, c'est-à-dire si l'on donne et au nom et à son complément l'article (par ex. *τῆς γυναικὸς τῆς ἡμετέρας*); au contraire, si on les réunit sous un article (par ex. *τῆς ἡμετέρας γυναικός*), on arrive à la concision⁴. Il en est de même avec 5° l'emploi et l'omission des conjonctions. Aristote distingue de l'omission des conjonctions leur suppression intentionnelle, l'asyndète (*ἀσύνδετον*). Il donne comme exemple de l'emploi de la conjonction «m'étant mis en route et ayant causé» (*πορευθεὶς καὶ διαλεχθεὶς*), de l'omission de la conjonction «m'étant mis en route, j'ai causé» (*πορευθεὶς διελέχθην*)⁵, de l'asyndète (il en traite à une autre occasion, en parlant de la différence entre le langage parlé et le langage lu) «je suis venu, j'ai rencontré, j'ai prié» (*ἦλθον, ἀπήντησα, ἐδεόμην*). Il prétend que l'asyndète fait paraître que l'on dit davantage, dans le même temps; donc qu'elle agrandit, multiplie. Il l'explique ainsi: la conjonction unit le multiple; par contre, si elle est supprimée, l'un se multiplie. D'une manière semblable, il explique l'effet de la répétition d'un même mot, par ex. la répétition homérique du mot «Nirée» au commencement de trois vers⁶ (ce qu'on dit anaphore), et voici comment: si l'on parle de quelqu'un beaucoup, on en parle souvent; ici on conclut inversement (à tort) que, si l'on parle de quelqu'un souvent, on en parle beaucoup⁷. Il est vrai, ces explications par l'inversion du jugement sont trop intellectuelles, cependant, au fond, Aristote a raison: l'asyndète et la répétition produisent une impression d'ampleur. Aristote considère ces deux figures comme convenables seulement au langage parlé, où l'on peut prononcer des mots avec une différente modulation, tandis qu'au langage écrit, elles paraîtraient insipides⁸. Il recommande de placer l'asyndète surtout à la fin d'un discours pour qu'elle

¹ Rhet. III 6, 1407 b 26. — ² 1407 b 31. — ³ 1407 b 32.

⁴ 1407 b 35. — ⁵ 1407 b 37—1408 a 13. — ⁶ Il. II 671 s.

⁷ Rhet. III 12, 1413 b 31—1414 a 7. — ⁸ Ibid. 1413 b 17—31.

soit un véritable épilogue (*ἐπιλλογος*) et non un discours (*λόγος*)¹. Il faut comprendre probablement ainsi : le discours possède, selon Aristote, la liaison (*συνδεσμός*)², l'épilogue doit donc être non lié, asyndétique, pour se distinguer du discours. Enfin à l'ampleur contribue 6° si l'on indique le manque d'une propriété. C'est ce que font les poètes dans la métaphore proportionnée, par ex. «un chant sans lyre» au lieu de «clairon»³.

Quant aux autres vertus de la diction, la noblesse (*μεγαλοπρέπεια*), l'agréable (*ἡδύ*) et peut-être encore le convaincant (*πιθανόν*), Aristote affirme qu'il est inutile d'en traiter. Car, quant à la première, la diction doit posséder même les autres vertus éthiques, la modération, la générosité, etc., et pas seulement la noblesse. Quant à l'agréable, il est causé, outre les propriétés nécessaires, la clarté, la diction non basse et la convenance, encore par les moyens de la diction déjà traités, c'est-à-dire les mots usités, les mots inusités et le rythme, s'ils sont bien mêlés. Le convaincant résulte de la convenance⁴.

Le noble et l'agréable dans la narration étaient exigés, comme Cope (III, p. 154) l'a montré, par Théodecte⁵; le convaincant, à côté de la clarté et de la concision, par Isocrate⁶ et par la Rhétorique à Alexandre⁷. Les règles ne concernant que la narration du discours, Aristote les a transportées dans la diction en général.

Quant aux défauts de la diction, Aristote ne traite avec détail

¹ 19, 1420 b 2.

² De interp. 5, 17 a 9 s.; Anal. post. II 10, 93 b 35; De part. an. I 3, 643 b 17; Poet. 20, 1457 a 28.

³ Rhet. III 6, 1408 a 1—9.

⁴ 12, 1414 a 18—27. Les mots καὶ τὸ πιθανόν ἐκ τοῦ πρέποντος (I. 27) sont d'ordinaire liés avec ὁ ῥυθμός précédent. Cependant il semble qu'ils forment une proposition indépendante, car le convaincant n'est pas une condition de l'agréable, mais une vertu particulière qu' Aristote fait observer supplémentairement.

⁵ Quint IV 2, 63.

⁶ Quint. IV, 2, 31. Spengel (Artium scriptores, p. 170) et Sheehan (ouv. c., p. 37) ont conclu de Dion. Hal., Lys. 18, que déjà Isocrate avait exigé l'agréable. Certainement le témoignage de Denys n'est pas sûr (voir p. 81); mais on pourrait le confirmer par Isocr. V 27 où l'on parle de l'agréable et du convaincant du discours.

⁷ 31, 1438 a 22 s.

que d'un, c'est-à-dire de l'absence de goût, à proprement parler du froid (*ψυχρόν*). Déjà les écrivains antérieurs se servaient de ce terme métaphorique, Aristophane à propos du drame¹, Isocrate à propos de la conduite², Platon à propos du discours³ et de la musique⁴. Aristote n'a en vue que la prose. Il trouve le froid dans quatre choses, dans : 1^o les mots composés qui sont poétiques, impropres à la prose⁵, 2^o les gloses⁶, 3^o les épithètes longues, déplacées ou trop nombreuses⁷, 4^o les métaphores impropres, ou ridicules (dans une situation sérieuse) ou trop élevées, et les métaphores peu claires, trop éloignées⁸.

On voit qu' Aristote trouve le «froid» dans l'usage défectueux des moyens poétiques dans la prose, si l'on dépasse les limites de la prose et de la poésie. Les exemples d'un tel abus, il les tire des écrits des sophistes Gorgias, Alkidamas, Lykophon; il dit qu'ils sont ridicules, froids et peu clairs à cause de leur diction poétique impropre⁹.

A la fin de son exposé de la diction dans la Rhétorique, Aristote distingue la diction selon que le langage est destiné à être lu (*λέξις γραφική* diction écrite) ou à être prononcé (*λέξις ἀγωνιστική* diction de concours). Là, c'est l'exactitude (*ἀκριβές*) qui est la plus importante, ici, c'est la déclamation (*ὑπόκρισις*). Les compositions de ceux qui ne savent qu'écrire, produisent un faible effet, si elles sont déclamées, et inversement les discours qui sont efficaces étant déclamés, paraissent insipides, s'ils sont lus. Comme exemples des compositions destinées à la lecture, Aristote cite les discours de Chérémon et les dithyrambes de Likymnios. Donc sa distinction ne concerne pas seulement l'art oratoire, mais les belles-lettres en général. Dans le langage destiné à la déclamation, Aristote discerne le genre éthique et le genre pathétique; dans celui-là domine la peinture des caractères, dans celui-ci, la description des passions. Conformément à cela, les acteurs choisissent les pièces qui leur conviennent, et les poètes choisissent les acteurs convenables¹⁰. A cette distinction de la diction, Aristote en rattache une autre

¹ Thesm. 848. — ² II 34. — ³ Euthyd. 12, 284 E.

⁴ Leg. VII 10, 802 D. — ⁵ Rhet. III 3, 1405 b 35—1406 a 6.

⁶ Ibid. 1406 a 7—10. — ⁷ 1406 a 10—32.

⁸ 1406 b 4—19. — ⁹ 1406 a 32. — ¹⁰ 12, 1413 b 3—17.

qui ne regarde que l'art oratoire, c'est-à-dire la distinction selon les trois genres de discours : politique, judiciaire, démonstratif. Aristote compare ingénieusement le premier genre avec la peinture ombrée (de théâtre) qu'on regarde de loin, de façon que toute précision est inutile, même nuisible. La diction du deuxième genre doit être plus exacte, surtout si l'on parle devant un seul juge. Et le premier et le deuxième genres sont destinés à la déclamation, le troisième à la lecture¹.

Comme Spengel (*Aristotelis Ars rhetorica*, II, p. 416) l'a fait observer, Isocrate² et Alkidamas³ connaissaient déjà la différence entre le langage parlé et le langage écrit. Isocrate admettait que les discours lus produisaient moins d'effet que les discours prononcés; toutefois il ne rejetait pas ceux-là, et lui-même en composait. Alkidamas considérait en général les discours écrits comme inutiles; de même qu'Aristote, il prenait l'exactitude pour leur qualité essentielle⁴. De l'art oratoire Aristote transféra cette différence aux autres genres littéraires, et en appréciant ces deux genres du style, il se tenait au milieu : il admettait les avantages et les défauts de l'un et de l'autre.

En traitant de la diction, Aristote puisait dans Isocrate, Likymnios, Théodore et peut-être encore dans d'autres rhéteurs, mais il complétait leurs explications tantôt par ses propres observations qui éclaircissent bien l'effet des divers moyens de la diction, tantôt par sa propre interprétation, souvent trop intellectualiste, de ces phénomènes. A lui appartient le mérite d'avoir le premier créé un système détaillé de l'esthétique de la diction, et cela de la diction en général, non seulement de celle de l'orateur.

¹ Ibid. 1413 b 4, 1414 a 7—18.

² V 26 s. — ³ De soph. — ⁴ Ibid. 13 s., 25, 34.